



SOUS-PREFECTURE D'ISTRES

N° 2023-14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-deux le 25 janvier à 18 h 00,
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session
ordinaire du mois de JANVIER sous la présidence de Monsieur René-Francis
CARPENTIER, Maire.

Présents : M. CARPENTIER – M. GALLICE – Mme GUARINO –
Mme DOUSSE – M. DER KASPARIAN – Mme URIOT – M. LA TONA –
M. LAZIOSI – M. BARNAKIAN – Mme GUIONNET – Mme PELLIER –
Mme NOSAL – M. RETAIL – Mme BATTAGLIA – Mme ROUVERAND –
Mme JULIEN – M. BERARD – M. BURGIO – Mme SIANO – M. LIVON –
M. AUSTRY – Mme CHIARADIA – M. MONTAGNAC – M. TRAPY –
Mme MICHEL – M. MARZA – M. GARNONE

Absents ayant donné procuration : Mme GARCIA donne pouvoir à M.
BURGIO M. COLONNA donne pouvoir à Mme BATTAGLIA

Absents : NEANT

Secrétaire de séance : Jean-François LAZIOSI

OBJET : Ouverture de crédits budgétaire en investissement

RAPPORTEUR : Denis GALLICE

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié
par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant
le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité
territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en
recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les

dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (art. L 1612-1 du CGCT).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 621 700 € TTC.

Ouverture anticipée de crédits / Investissement 2023

Chapitre / Opération	Crédits votés au BP 2022 (hors RAR 2021)	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 du CGCT	Ouverture de crédits 2023
Opérations non individualisées	1 934 758	483 690	415 500
20 - Immobilisations incorporelles	130 000	32 500	32 500
204 - Subventions d'équipements versées	386 130	96 533	30 000
21 - Immobilisations corporelles	689 170	172 293	171 000
23 - Immobilisations en cours	729 458	182 365	182 000
Opérations individualisées	2 313 322	578 330	206 200
Opération 24	246 000	61 500	4 500
Opération 28	50 000	12 500	12 500
Opération 29	100 000	25 000	25 000
Opération 58	12 800	3 200	3 200
Opération 59	-	-	-
Opération 61	133 422	33 355	30 000
Opération 62	5 000	1 250	-
Opération 63	-	-	-
Opération 64	6 000	1 500	1 500
Opération 65	60 100	15 025	15 000
Opération 66	1 700 000	425 000	114 500
Total	8 496 159	2 124 040	621 700

Ventilation des ouvertures de crédits par article budgétaire :

Ouverture anticipée de crédits / Investissement 2023

Chapitre / Article / Opération	Ouverture de crédits 2023
Opérations non individualisées	415 500
20 - Immobilisations incorporelles	32 500
2031 - Frais d'études	12 500
2051 - Concessions et droits similaires	20 000
204 - Subventions d'équipements versées	30 000
2041512 - GFP rattachement : bâtiments, installations	30 000
21 - Immobilisations corporelles	171 000
21311 - Hôtel de Ville	20 000
21312 - Bâtiments scolaires	36 000
21318 - Autres bâtiments publics	20 000
21534 - Réseaux d'électrification	30 000
2158 - Autres installations, matériels et outillages techniques	20 000
2183 - Matériel de bureau et information	25 000
2184 - Mobilier	5 000
2188 - Autres immobilisations	15 000
23 - Immobilisations en cours	182 000
2315 - Installations, matériels et outillages techniques	182 000

Ouverture anticipée de crédits / Investissement 2023

Chapitre / Article / Opération	Ouverture de crédits 2023
Opérations individualisées	206 200
Opération 24 - Vidéo Protection	4 500
Opération 28 - Plantations et systèmes d'arrosage	12 500
Opération 29 - Travaux d'aménagements extérieurs	25 000
Opération 58 - Espace P.Pene / MAC + AL	3 200
Opération 61 - Complexe sportif	30 000
Opération 64 - CCAS	1 500
Opération 65 - Extension du Cimetière	15 000
Opération 66 - Pôle seniors	114 500
Total ouverture de crédits	621 700

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Municipal par :

18 voix POUR
7 voix CONTRE
4 ABSTENTIONS

DECIDE :

- D'autoriser les ouvertures de crédits en investissement, à hauteur de 621 700 € TTC, telles que présentées ci-dessus.

Fait en Mairie, le 25 janvier 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
René-Francis CARPENTIER



